



**Commune
de Bursins**
Municipalité

**Préavis municipal n° 03/2023
relatif
à l'arrêté d'imposition 2024**

Municipal responsable : M. Philippe Parmelin, Syndic

Bursins, le 9 mai 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à votre approbation le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Après avoir pris connaissance des comptes 2022 se clôturant par un excédent de revenu de CHF35'704.15, la Municipalité a décidé de conserver le même taux d'imposition.

Les informations en notre possession ne laissent pas présumer de changement majeur pour l'année à venir, raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'être prudente pour l'année prochaine en conservant le taux identique à ces dernières années.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Bursins

- Vu le préavis no 03/2023 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission des finances
- Entendu les conclusions de la commission des finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le préavis municipal no 03/2023 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année au taux de 71% de l'impôt cantonal de base et le formulaire « arrêté d'imposition 2024 » dans son intégralité tel que présenté, sous réserve de son approbation par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Bursins, le 9 mai 2023

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
Ph. Parmelin

La Secrétaire
A. Chiovini



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. In the center, there is a circular official seal of the Municipality of Bursins. The seal features a coat of arms with a shield, a crown on top, and the text 'MUNICIPALITE DE BURSINS' around the perimeter. Inside the shield, the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' are visible.

Annexe : formulaire arrêté d'imposition 2024